



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 22 MAI 2023

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
MM Le Nagard – Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé :

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COMMUNICATION IMPORTANTE

La commission demande aux clubs de bien vérifier toutes les rencontres à jouer dans Footclub.



COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 16 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

AUVERS ENNERY FC : Mail du 16 05 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 20 05 23, suite la fermeture de vos installations

ARGENTEUIL FC : Mail du 19 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

ARGENTEUIL FC : Mail du 19 05 23

Pris note du forfait non avisé (hors délais) de vos équipes 7 & 8 sur matchs n° 25593413b & 25593479 du 20 05 23 à ENTENTE BEAUMONT MOURS

ARGENTEUIL RC : Mail du 16 05 23

Pris note du forfait non avisé (hors délais) de vos équipes sur centre du plateau U9 du 13 05 23 à DOMONT FC

BEAUCHAMP AS : Mail du 17 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

BEAUCHAMP AS : Mail du 22 05 23

Pris note du souci rencontré avec la FMI sur match de votre équipe 1 – critérium U10/U11 contre AUVERS ENNERY FC 1 du 20 05 23. La commission attend la feuille de match papier pour validation du score

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 16 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 17 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur match n°25589839 du 20 05 23 - critérium U12/U13 contre FRETTOISE ES

CHAMPAGNE SFC : Mail du 17 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 16 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 11 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

DOMONT FC : Mail du 17 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 sur plateau du 20 05 23

EAUBONNE CSM : Mail du 16 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

ENTENTE BOISSY CHARS : Mail du 16 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

ENTENTE SSG : Mail du 22 05 23

Pris note de votre réponse concernant les appels de feuilles de présence et récapitulative des plateaux du 1^{er} et 15/04



ENTENTE SSG : Mail du 11 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour la JND du 10 06 23

ERMONT AMS : Mail du 18 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur matchs n° 25592684 & 25592750 – critérium U12/U13 du 20 05 23 à SARCELLES AAS 2 & 3

EZANVILLE US : Mail du 19 05 23

Pris note de votre réponse concernant les appels de feuilles de plateaux. La commission vous informe que le club a reçu via la messagerie officielle 2 relances via FAL avant les appels dans PV de la commission

EZANVILLE US : Mail du 19 05 23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe sur critérium U12/U13 du 20 05 23 à PIERRELAYE FC

FONTENAY FC : Mail du 17 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

FONTENAY FC : Mail du 17 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur critérium U12/U13 du 20 05 23 contre MAGNY FC

FONTENAY FC : Mail du 17 05 23

Pris note du forfait avisé de vos 4 équipes sur critérium U10/U11 du 20 05 23 à DEUIL ENGHIEU FC

FOSES UF : Mail du 17 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U12/U13 du 20 05 23 contre SOISY AM FC

FRANCONVILLE FC : Mail du 16 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

FRETTOISE ES : Mail du 16 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

GAFEPB : Mail du 16 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur critérium U10/U11 du 20 05 23 contre CERGY PONTOISE FC

GONESSE RC : Mail du 18 05 23

Pris note du forfait avisé de vos 4 équipes U10/U11 du 20 05 23 contre VAUREAL FCM

GOUSSAINVILLE FC : Mail 16 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

GROSLAY FC : Mail du 17 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

HERBLAY FC : Mail du 17 05 23

Pris note de votre réponse concernant les appels de feuilles de plateaux. La commission vous rappelle toutefois que lors de la réunion Foot Animation de Septembre 2022, il a été dit, que le club recevant avait la charge de déposer les feuilles dans FAL. En cas de défaut du club recevant, les clubs visiteurs devaient déposer leur feuille de présence dans FAL

HERBLAY FC : Mail du 22 05 23

Pris note du souci rencontré lors de votre déplacement à FOSSES pour les rencontres U12/U13 du 13 05 23



La commission vous informe qu'en cas d'absence du club recevant, vous devez transférer la FMI dès le retour dans votre club. Toutefois si vous n'y parvenez pas, vous devez envoyer des feuilles de matchs papier dûment complétées avec la liste de vos joueurs en précisant l'absence du club adverse.

En cas de non-présentation de tablette ou de feuilles de match papier sur des rencontres à l'extérieur, les équipes visiteuses doivent avoir des feuilles de match papier qu'elles remplissent sur place en indiquant dans la case « Réserves d'avant match » le défaut du club recevant.

HERBLAY FC : Mail du 16 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

JOUY FC : Mail du 17 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

MAGNY FC : Mail du 19 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

MONTIGNY FC : Mail du 16 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

PARMAIN AC : Mail du 16 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

PARMAIN AC : Mail du 17 05 23

Pris note de votre réponse concernant l'amende imputée pour le centre du plateau U8 du 22 04 23.

La commission n'a pas été avisée officiellement par mail de la fermeture des terrains du club recevant. La commission transmet au secrétariat pour annulation de l'amende

ROISSY US : Mail du 17 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 du 20 05 23 à MONTIGNY FC

ROISSY US : Mail du 17 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 du 27 05 23 à MENU COURT AS

ST BRICE FC : Mail du 18 05 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de critérium U12/U13 du 13 05 23. La commission vous rappelle que comme pour les championnats de foot à 11, la FMI est à rédiger même en l'absence d'une équipe. Il suffit de cocher la case « Équipe visiteuse absente ». La commission attend maintenant la feuille de match papier avec la liste de vos joueurs

ST BRICE FC : Mail du 16 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

ST BRICE FC : Mail du 18 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U13 Avenir du 20 05 23 contre DEUIL ENGHIEEN FC

ST LEU FC : Mail du 16 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

ST PRIX ES : Mail du 16 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

ST OUEN AS : Mail du 16 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23



SOISY AM FC : Mail du 22 05 23

Pris note du problème rencontré lors de votre déplacement à FOSSES pour les rencontres de critérium U12/U13 à FOSSES. Toutefois la commission vous rappelle que vos éducateurs doivent être munis de feuilles de match papier à compléter en cas défaillance du club recevant. Dans ce cas votre éducateur doit noter dans la case « Réserves d'avant match » : non présentation de tablette ni de feuille de match papier de la part du club recevant. La commission vous demande d'envoyer des feuilles de match papier dûment complétés avec la liste de vos joueurs

THILLAY ESM : Mail du 17 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

THILLAY ESM : Mail du 18 05 23

Pris note du forfait avisé de vos 2 équipes U10/U11 sur matchs n° 25593352 & 25600058 du 20 05 23 à SARCELLES AAS

VALLEE DU SAUSSERON : Mail du 17 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12/U13 sur match n° 25589836 du 20 05 23 contre JOUY FC

VAUREAL FCM : Mail du 17 05 23

Pris note de votre réponse concernant la confirmation du nombre d'équipes pour le dernier plateau U6/U7 du 20 05 23

VAUREAL FCM : Mail du 14 05 23

Pris note demande de modification du score concernant la rencontre U10/U11 du 13 05 23 à ENTENTE SSG 7

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 17 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

VEXIN AS : Mail du 16 05 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 17 05 23

Pris note de la confirmation de vos équipes pour plateau U6/U7 du 20 05 23

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 17 05 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe U10 Avenir sur match n° 25603827 du 20 05 23 à ARGENTEUIL FC

Céline COURTEAUX : Mail du 17 05 23

Mail non pris en compte car non envoyé de la messagerie officielle du club

JND DU 10 JUIN 2023

La commission vous rappelle que la JND est réservée aux joueurs ou joueuses U6/U7. Le nombre de joueurs ou joueuses sera maximum de 6 par équipe.

Vous trouverez ci-dessous la répartition des clubs « Matin & Après-Midi ».





n° Affiliation	RDV 9h30	Matin
551444	ARGENTEUIL FC	4
590534	ARGENTEUIL RC	5
510501	AUVERS ENNERY FC	3
500611	BEAUCHAMP AS	4
551988	CERGY PONTOISE FC	10
500575	CORMEILLAIS ACS	5
545913	COURDIMANCHE AS	4
518657	ENTENTE BOISSY CHARS	2
580487	ENTENTE MMB	4
517328	ENTENTE SSG	6
511000	ERAGNY FC	8
560130	ERMONT ACF	6
500578	FRANCONVILLE FC	12
515375	FRETTOISE ES	3
522695	GARGES FCM	5
525937	GAFEPB	0
561058	HERBLAY ES	8
500686	MAGNY FC	2
519616	MARLY ES	4
527755	MENUCOURT AS	2
519844	OSNY FC	5
550638	PERSAN US	4
560812	PIERRELAYE FC	4
550783	PONTOISIENNE JS	4
518652	PRESLES USL	1
520871	PUISEUX LOUVRES FC	4
549968	ST LEU FC	6
518488	ST OUEN AS	8
538505	VAUREAL FCM	0
563529	VEXIN AS	2
500681	VIARMES ASNIERES OL	0
	Nombre Total Equipes Matin	135
	Nombre Total Joueurs Matin	810



n° Affiliation	RDV 14h00	Après-Midi
540630	ADAMOIS OL	4
522689	ARNOUVILLE FAS	5
529169	BELLOY ST MARTIN ASC	3
530279	BEZONS USO	4
526262	BOUFFEMONT ACF	2
524664	BRUYERES BERNES USM	3
590322	CHAUMONTEL LUZARCHES AS	1
554313	CHAMPAGNE SFC	4
549307	COSMO TAVERNY	6
549561	DEUIL ENGHEN FC	8
513926	DOMONT FC	1
519039	EAUBONNE CSM	5
528672	ECOUEEN FC	5
581840	ENTENTE BEAUMONT MOURS	3
551390	ERMONT AMS	3
500712	EZANVILLE US	1
527726	FONTENAY EN PARISIS FC	4
542402	FOSSES UF	3
510506	GONESSE RC	4
581364	GOUSSAINVILLE FC	4
523266	GROSLAY FC	3
533517	JOUY LE MOUTIER FC	4
517377	MONTMAGNY FC	5
546116	MONTMORENCY FC	5
561118	MONTIGNY FC	5
522868	MONTSOULT BAILLET US	2
531088	NEUVILLE AS	2
530273	PARMAIN AC	1
511509	ROISSY US	2
500695	SARCELLES AAS	6
509431	SOISY AM FC	8
527269	ST BRICE FC	3
507986	ST PRIX ES	3
500565	SURVILLIERS AVENIR	2
519763	THILLAY ESM	2
519260	VALLEE DU SAUSSER ES	1
524020	VEMARS ST WITZ FC	2
550582	VILLIERS LE BEL FC	4
	Nombre Total Equipes Après-Midi	133
	Nombre Total Joueurs Après-Midi	798



CRITERIUM U13

La commission informe les clubs que les journées de critérium U13 foot à 11 prévues au calendrier en juin, ne seront pas programmées.

1^{er} APPEL DE FEUILLES PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 du 15 04 23

SURVILLIERS AVENIR : 1^{er} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 13 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à FOSSES UF

1^{er} APPEL DE FEUILLES CRITERIUM

CRITERIUM U10/U11 AVENIR

ERMONT AMS : 1^{er} appel de la feuille match n° 25603600 – critérium Avenir U10/U11 Poule A du 20 05 23 contre COSMO TAVERNY 1

CRITERIUM U10 / U11

BEAUCHAMP AS : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25593629 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 3 contre AUVERS ENNERY FC 1

MENUCOURT AS : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25593697 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 3 contre ERAGNY FC 4

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 25593875 & 25593290 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 4 contre SARCELLES AAS 3 & 4

COURDIMANCHE AS : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25593962 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 4 contre ARGENTEUIL FC 5

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25594126 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 4 contre ST BRICE FC 4

JOUY FC : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 25595238 & 25595283 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 4 contre VILLIERS FC 1 & 2

MONTMAGNY FC : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 25595329 & 25595374 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 4 contre PERSAN US 3 & 4

HERBLAY ES : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25595501 – critérium U10/U11 du 20 05 23 – série 4 contre ENTENTE SSG 7

CRITERIUM U12 AVENIR

ERMONT AMS : 1^{er} appel de la feuille match n° 25603105 – critérium Avenir U12 Poule A du 20 05 23 contre ENTENTE MMB 12

GARGES FCM : 1^{er} appel de la feuille match n° 25603150 – critérium Avenir U12 Poule B du 20 05 23 contre ERAGNY FC 12



CRITERIUM U12/U13

FOSES UF : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 25592138 – 25592270 & 25602689 – critérium U12/U13 – série 4 du 20 05 23 contre SOISY AM FC 2 – 4 & 5

HERBLAY ES : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 25592142 – 25592208 - 25592274 & 25602689 – critérium U12/U13 série 4 du 20 05 23 contre ENTENTE SSG 2 – 3 – 4 & 5

ST LEU FC : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 25592273 & 25602692 – critérium U12/U13 – série 4 du 20 05 23 contre MONTIGNY FC 3 & 4

SARCELLES AAS : 1^{er} appel de la feuille de match n° 25592618 – critérium U12/U13 – série 4 du 20 05 23 contre ERMONT AMS 1

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 25592620 – 25592686 - 25592752 & 25592818 – critérium U12/U13 série 4 du 20 05 23 contre GONESSE RC 2 – 3 – 4 & 5

2^{ème} APPEL DE FEUILLES PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 du 15 04 23

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs d'ARGENTEUIL FC – BEAUCHAMP AS & ENTENTE SSG du centre n° 2 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ARGENTEUIL FC

BEAUCHAMP AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 2 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ARGENTEUIL FC

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 6 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à CERGY PONTOISE FC

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs d'ERMONT AMS & ENTENTE MMB du centre n° 10 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ERMONT AMS

ENTENTE MMB : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 10 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à ERMONT AMS

EZANVILLE US : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs d'EZANVILLE US – DOMONT FC FONTENAY FC & VIARMES ASNIERES du centre n° 11 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à EZANVILLE US

FONTENAY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 11 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à EZANVILLE US

VILLIERS FC : 2^{ème} appel de la feuille de récapitulative sur centre n° 12 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à VILLIERS FC

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 12 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à VILLIERS FC

FOSES UF : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de FOSSES UF – CHAUMONTEL LUZARCHES AS & VEMARS ST WITZ du centre n° 13 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à FOSSES UF



CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 13 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à FOSSES UF

VEMARS ST WITZ FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 13 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à FOSSES UF

HERBLAY ES : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative & feuilles de présence des clubs de PIERRELAYE FC – HERBLAY ES & PONTOISIENNE JS du centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à HERBLAY ES

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à HERBLAY ES

PONTOISIENNE JS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos équipes sur centre n° 20 – Plateau U6/U7 du 15 04 23 à HERBLAY ES

CRITERIUM U10 / U11

FOSSES UF : 2^{ème} appel des feuilles matchs n° 25593621 - 25593687 & 25593753 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 3 contre ROISSY US 1 – 2 & 3

OSNY FC : 2^{ème} appel des feuilles matchs n° 25594074 & 25594119 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 4 contre ARGENTEUIL RC 3 & 4

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel des feuilles matchs n° 25595234 & 25595278 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 4 contre EAUBONNE CSM 1 & 2

PERSAN US : 2^{ème} appel des feuilles matchs n° 25595237 & 25595282 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 4 contre COSMO TAVERNY 3 & 4

MONTMAGNY FC : 2^{ème} appel des feuille match n° 25595370 – critérium U10/U11 du 13 05 23 – série 4 contre ENTENTE SSG 6

CRITERIUM U12 AVENIR

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de la feuille match n° 25603097 – critérium Avenir U12 Poule A contre BEZONS USO 1

CRITERIUM U12 / U13

ARNOUVILLE FAS : 2^{ème} appel des feuilles matchs n° 25591080 & 25591174 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 2 contre FRANCONVILLE FC 1 & 2

SARCELLES AAS : 2^{ème} appel des feuilles matchs n° 25591380 & 25591408 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 2 contre NEUVILLE AS 1 & 2

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel des feuilles matchs n° 25591983 – 25592011 & 25592039 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 3 contre GOUSSAINVILLE FC 5 – 6 & 7

ST BRICE FC : 2^{ème} appel de la feuille match n° 25592268 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 4 contre MONTMORENCY FC 4

BEZONS USO : 2^{ème} appel des feuilles matchs n° 25592612 & 25592678 – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 4 contre MONTMAGNY FC 1 & 2



GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} appel des feuilles matchs n° 25592615 – 25592681 - 25592747 & 25602813– critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 4 contre SARCELLES AAS 2 – 3 – 4 & 5

AMENDES

SARCELLES AAS : Feuilles matchs n° 25591380 & 25591408 irrégulières – critérium U12/U13 du 13 05 23 – série 2 contre NEUVILLE AS 1 & 2 (manque n° matchs & catégorie)

Amende : 10€ x 2 = 20€

ENTENTE SSG : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 8 - match n° 25595549 - critérium U10/U11 – série 4 du 20 05 23 à HERBLAY ES

Amende : 15€

GOUSSAINVILLE FC : 2^{ème} forfait non avisé de vos équipes 7 & 8 - matchs n° 25594170 & 25594215 - critérium U10/U11 série 4 du 20 05 23 à CERGY PONTOISE FC 5 & 6

Amende : 20€ x 2 = 40€

MONTIGNY FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 - matchs n° 25592141 & 25592207 - critérium U12/U113 série 4 du 20 05 23 à ST LEU FC 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€

ARGENTEUIL RC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 3 - match n° 25592682 - critérium U12/U13 – série 4 du 20 05 23 à JOUY FC 2

Amende : 15€

FOSES UF : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 - match n° 25592133 - critérium U12/U13 – série 4 du 20 05 23 contre HERBLAY ES 1

Amende : 15€

FOSES UF : 2^{ème} forfait non avisé de vos équipes 2 – 3 & 4 - matchs n° 25592199 – 25592265 & 25602684 - critérium U12/U13 – série 4 du 20 05 23 contre HERBLAY ES 2 – 3 & 4

Amende : 20€ x 3 = 120€

MONTMORENCY FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 4 - match n° 25592268 - critérium U12/U13 – série 4 du 13 05 23 contre ST BRICE FC

Amende : 15€

ARGENTEUIL FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 7 & 8 - matchs n° 25593413 & 25593479 - critérium U10/U11 du 20 05 23 à ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€

EZANVILLE US : 2^{ème} forfait non avisé de votre équipe - match n° 25589837 - critérium U12/U13 du 20 05 23 à PIERRELAYE FC 1

Amende : 20€

ST BRICE FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 - matchs n° 25592140 & 25592206 - critérium U12/U13 du 20 05 23 à DEUIL ENGHIEU FC 1 & 2

Amende : 15€ x 2 = 30€



ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Journée Nationale U6 & U7 le Samedi 10 Juin 2023 à CERGY PONTOISE FC
(Stade Salif Keita - Plaine des Linandes)

PROCHAINE RÉUNION MARDI 30 MAI 2023 À PARTIR DE 18H00